

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de liste d'exemples sous la main. Après tout, je ne savais pas que le député poserait cette question. Je me bornerai à dire qu'il suffit d'examiner les anciens comptes rendus pour voir que les membres du Parlement avaient beaucoup plus d'influence sur les dépenses et les projets de dépenses du gouvernement autrefois qu'aujourd'hui. Ils avaient beaucoup plus d'influence sous l'ancien Règlement.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, le député n'a pas répondu à ma question. Je voudrais tout de même qu'on me donne un exemple.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre . . .

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je n'essaierai pas de faire l'éducation du député.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) a la parole.

M. Cafik: Vous ne me donnez pas les faits précis, vous exhibez seulement vos préjugés personnels.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, j'ai mes préjugés personnels comme l'honorable représentant a les siens.

M. Cafik: Parlez pour vous.

M. Coates: Chacun dans cette Chambre a son préjugé bien à lui. Toutefois, je crois que le député devrait parler du passé avant de faire ses commentaires surtout quand il ne sait pas de quoi il parle.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable représentant . . .

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas gaspiller mon temps, je n'en ai que très peu.

M. Cafik: Pourquoi ne répondez-vous pas à ma question précédente, pourquoi ne pas donner une réponse précise et positive?

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je voulais rectifier certaines inexactitudes du député, mais je ne veux pas entamer une longue discussion. Je suis debout et je le resterai pour dire ce que j'ai à dire.

M. Cafik: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné que mon collègue prétend que ce que j'ai dit est faux je voudrais qu'il prouve cette affirmation.

Une voix: Il n'y a pas là motif à invoquer le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Il ne s'agit ici pas d'un rappel au Règlement, mais d'une argumentation ou d'une discussion. J'en profite pour signaler à la Chambre que le député qui a la parole devrait pouvoir au moins entrer en matière. Il n'est pas obligé d'accepter les questions. Les députés connaissent le Règlement. Leurs échanges de propos ne nous avancent à rien. Je les engage également à adresser leurs remarques à la présidence, cela nous permettra d'avancer plus rapidement.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'on ne m'enlèvera pas le temps consacré aux rappels au Règlement et autres commentaires et questions.

J'aimerais inscrire quelques faits au compte rendu, à l'intention du député. Il s'agit des dépenses du gouvernement. Nous allons voir si elles furent autorisées ou non par le Parlement. Je me permets de citer un exemple que

le député pourra examiner avec profit. Le total des subventions approuvées à la fin de l'année financière 1971-1972, en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, a été estimé à \$233,301,493, selon le sommaire déposé par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), le 13 avril 1972. Mais à cette date-là, 60 ou 70 millions seulement avaient été effectivement versés. Ce qui veut dire que le ministre de l'Expansion économique régionale avait signé des ententes avec des compagnies prévoyant dans les dépenses, 165 millions de plus que le chiffre approuvé jusque-là par le Parlement.

D'après le dernier rapport de l'IRDIA, la valeur approximative des offres approuvées était passée à \$250,110,024 à la fin d'avril. Selon les renseignements déposés par le sous-ministre du MEER, les dépenses de l'IRDIA figurant aux crédits de 1972-1973, s'élèveraient à environ 125 millions de dollars. On a donc pris envers les compagnies des engagements qui dépassent de 50 millions de dollars même les montants figurant aux crédits établis jusqu'à la fin de mars 1973. Voilà un exemple, monsieur l'Orateur, des dépenses du gouvernement, dépenses qu'il n'avait pas le droit de faire.

Le député de Peace River (M. Baldwin) et le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ont traité de deux des aspects du rapport de l'auditeur général. Je traiterai d'un troisième, la dépense de l'argent des contribuables, qui d'après le rapport, aurait été gravement préjudiciable. Cet argent fut dépensé sans autorisation, d'une façon incompétente et le gouvernement a abusé de la confiance des Canadiens.

L'auditeur général a fait des révélations surprenantes, notamment à l'égard du ministère de la Défense nationale, ce qui fait inévitablement conclure que parmi les 27 du gouvernement, ce ministère se place premier rang, depuis fort longtemps, comme le plus manifestement incompétent, le plus gaspilleur et, chose inexcusable, le plus mal administré au Canada. L'excès d'incompétence collective y exigerait presque la présence d'un auditeur général spécial pour surveiller ses opérations. Pire encore que ses opérations ont été ses décisions concernant le programme de destroyers, porte-hélicoptères, le programme d'achat du CF-5 et le programme destiné à mettre en réserve l'hydroptère Bras d'Or.

La grossière incompétence du ministère quand il s'agit de prendre des décisions et la quantité des erreurs qu'il a commises dans ces trois sphères exige que le gouvernement intervienne pour déterminer avec exactitude qui en est responsable. Est-ce le ministre, le sous-ministre et ses adjoints? Sont-ce les chefs d'état-major du pays, ou les trois à la fois? Assurément, quelqu'un devrait être comptable à la population du gaspillage extravagant qu'on fait d'année en année dans ce ministère. J'ignore combien de temps encore on devra demander aux Canadiens de supporter une telle incompétence.

D'année en année, nous prenons connaissance de la liste des erreurs commises au ministère de la Défense nationale. Un comité de la Chambre a même dû y blâmer des fonctionnaires, et pourtant le gouvernement n'a pas bougé.

• (1520)

On aurait cru, après le fiasco financier du *Bonaventure*, pouvoir s'attendre à la cessation du genre d'incompétence et de prodigalité des programmes du ministère de la Défense nationale. Mais il n'en est rien. Cette année encore, le rapport de l'auditeur général est une énuméra-